



Eléments de réflexion, soumis à M. le Député MAZARS sur les difficultés rencontrées par les associations

Le constat

Les associations fonctionnant uniquement sur du bénévolat, sans locaux propres et limitées à un très petit budget sont celles qui rencontrent le moins de difficultés, c'est tant mieux pour elles car elles ont toute leur place dans un monde associatif très divers.

Par contre, à l'inverse, **les structures dont les activités nécessitent du personnel salarié et des locaux propres sont les plus touchées.**

Les causes

Il paraît évident que ces structures ont des charges beaucoup plus importantes : salaires, charges de structure (locaux et charges afférentes), etc... D'où leur extrême vulnérabilité quand justement ces charges ne sont plus compensées par des aides (à l'emploi, subventions des collectivités, réserve parlementaire ou autres).

Tout cela est d'une logique mathématique irréfutable.

Mais pourrait-on objecter : " Pourquoi ne pas faire uniquement appel à du bénévolat ? "

A cela toute personne sensée, connaissant le milieu associatif répondra que :

- certaines activités, même si elles n'en ont pas l'appellation officielle sont quasiment de service public ou pour le moins d'utilité sociale, elles impliquent donc des contraintes (pérennité, continuité et suivi des actions, locaux recevant le public, organisation structurée)
- un fonctionnement uniquement basé sur du bénévolat est par essence terriblement aléatoire, il nécessite, pour le moins, une coordination afin d'assurer une régularité des services rendus
- ces activités de « service public ou d'utilité sociale » s'adressent la plupart du temps à un public en difficulté, ou en état de précarité, elles sont donc gratuites et ne peuvent pas être rémunérées par le paiement de prestations (type prestation de loisir) ou de cotisations, mais uniquement par des aides (subventions, réserve parlementaire, etc...)
- depuis longtemps, malheureusement, nos institutions tentent de déléguer aux associations une part de « service public » mais en restreignant progressivement les aides allouées
- comme il est demandé de plus en plus de professionnalisme au monde associatif compter sur le seul bénévolat est devenu impossible

Les principaux freins

Baisse drastique des contrats aidés

Plus de 450 000 contrats aidés en 2016, 320 000 en 2017, entre 150 et 200 000 en 2018 !

De plus, vu les priorités annoncées, les collectivités risquent fort d'être les premières servies, que restera-t-il aux associations ?

Ces contrats permettent pourtant aux associations :

- contribuant à l'intérêt général et social d'assurer leur mission en rétribuant correctement et de manière stable leur personnel
- de mieux s'organiser et se professionnaliser
- de mieux structurer le bénévolat au profit du lien social

- de réinsérer dans le monde du travail un public fragilisé ou très éloigné de l'emploi

A noter qu'en Aveyron les emplois associatifs représentent tout de même 17.6% de l'emploi privé, d'autant plus intéressants qu'ils ne sont pas délocalisables!

Baisse des subventions publiques

Les collectivités publiques, voyant leurs dotations diminuer, baissent en conséquence la part des subventions accordées aux associations. Par ailleurs, par le jeu d'appels d'offres ou d'appels à projets ces dernières sont mises en concurrence entre elles ou avec des entreprises privées.

Conditions et délais d'octroi des subventions

Certains dossiers sont à remettre pour l'année N, en février, accord signifié en été pour déblocage des fonds en septembre. Tout cela pour des actions programmées à compter de janvier N. Aucune possibilité de prévision budgétaire sérieuse ! **Ne pourrait-on pas anticiper afin de savoir en N-1 quelles sont les actions subventionnées en N ?**

Suppression de la réserve parlementaire

Sur ce fond, en 2016, 52 millions d'euros étaient affectés à des projets associatifs, une somme qui va cruellement manquer dans les budgets associatifs en 2018. **Ne pourrait-on pas affecter les crédits des réserves parlementaires au Ministère de l'Education Nationale, pour la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) afin qu'ensuite ces crédits soient déployés au niveau départemental sur une enveloppe qui pourra être à disposition des Délégués Départementaux à la Vie Associative (DDVA) pour des subventions aux associations de leur territoire (proposition du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et du Mouvement associatif)?**

A l'horizon 2018, si rien n'est fait, c'est un immense plan social associatif qui se prépare

La question de fond qui est posée

Quelle place l'Etat accorde-t-il vraiment au monde associatif ?

Se dotera-t-il enfin d'une véritable "doctrine associative" ?

Saisira-t-il que le modèle associatif " *c'est un système à trois composantes :*

- *un projet non lucratif d'utilité sociale*
- *des ressources financières et humaines bénévoles et salariées*
- *un mode d'organisation et de gouvernance citoyenne spécifique.*

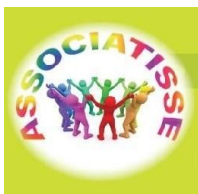
Il existe une infinité de manières d'assembler ces composantes. La biodiversité associative est immense, au sein des quelque 1,4 million d'associations actives (enquête Insee 2014). C'est une richesse qu'il faut éviter de banaliser."

http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/18/associations-que-veut-vraiment-l-etat_5202381_3234.html#wAvJ51lvup4Aiw1X.99)

Mais surtout, réalise-t-il que s'il détruit une partie de l'emploi associatif, il détruit les structures existantes et, par là même, va se priver de l'immense travail bénévole qui s'y effectuait ?

Quelques associations du Ruthénois vous présentent leur situation

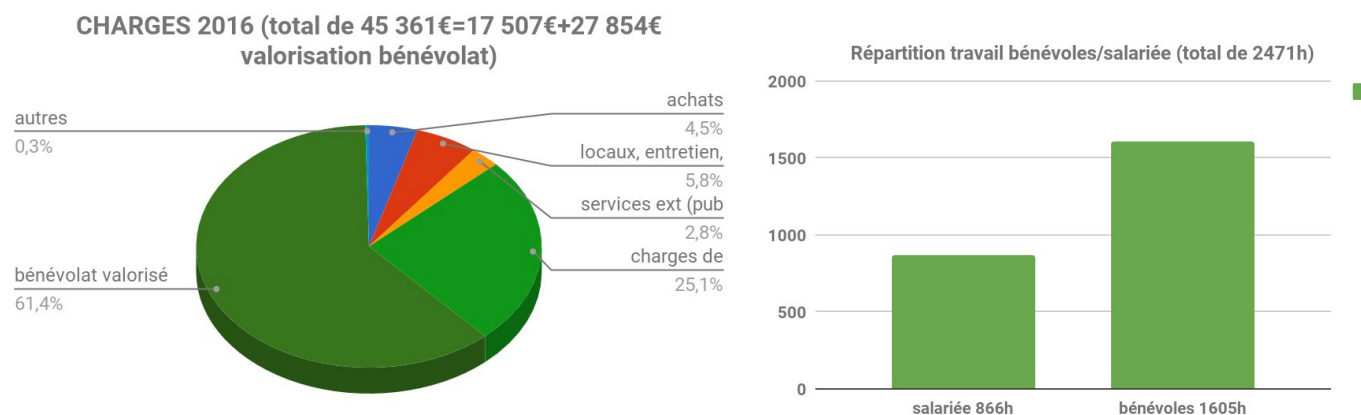
- MAGASIN DE LA SOLIDARITÉ -épicerie sociale-
- CIDFF -Centre d'Information sur les Droits des Femmes & des Familles-
- ASSOCIATISSE -centre de ressources pour associations & bénévoles-



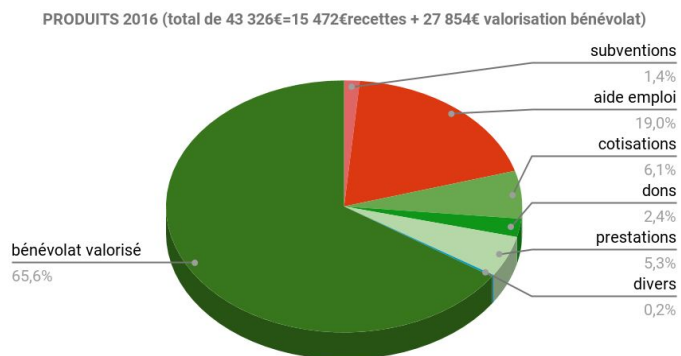
pour ASSOCIATISSE

IMPORTANCE VITALE DU CUI-CAE

L'emploi salarié représente 25,1% de nos charges

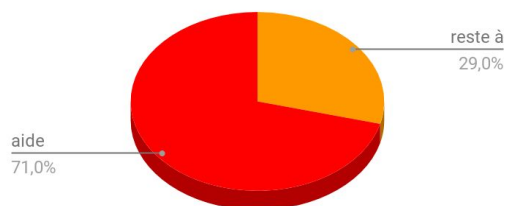


Cet emploi salarié conditionne 79,4% de notre produit



Cet emploi est aidé à hauteur de 71% (8080€ sur 11 387€)

%aide à l'emploi sur coût total salariée



Effet de levier : 8080€ d'aide CAE entraîne 33 678€ de produit

car il conditionne l'existence de l'association : coordination du bénévolat pour animations mensuelles, appui comptable, permanences et suivi administratif

EVOLUTION DES SUBVENTIONS PUBLIQUES

	Fonctionnement & FDVA	Réserve parlementaire
2013	3100€	0
2014	0€	0
2015	2700€	0
2016	1470€	0
2017	1900€	1500€

de 2013 à 2017 diminution de 39%

Associations solidaires de la démarche

- Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Mondes et Multitudes (contrat d'avenir échéance fin octobre 2017 et CAE échéance août 2018)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Ozart's Citoyens
- Relais VIH (1 contrat à échéance en mars 2018)
- Oc'Live-Le CLUB(1 CUI-CAE échéance fin d'année et 1 contrat d'avenir échéance sept 2018)
- SEPIA (Point Info Seniors)
- MAILLAGES
- Radio Temps Rodez
- ATD Quart Monde
- Jamais Sans Toit
- UFC QUE CHOISIR
- CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes & des Familles)
- Le magasin de la solidarité (épicerie sociale)
- Associatisse (1 CUI CAE échéance août 2018)
- LES AMIS DE F'DERICK ET DE TIRIS-ZEMMOUR
- SNC 12 (Solidarité Nouvelle contre le Chômage)